

Cotisation des membres effectifs = CLUBS

→ Lors de la première demande de cartes d'affiliation, le club paiera la cotisation annuelle (50.00 euros) à l'URSTB-f (statut 27/06/2021 article 6.1)

Cotisation des membres adhérents = TIREURS (carte affiliation)

Les tireurs recevront, par l'intermédiaire du club uniquement, la carte d'affiliation au prix fixé par l'AG en fonction de la catégorie d'âge.

La carte «Affiliation» couvre en assurabilité le tireur qui pratique le tir aux armes de poing, d'épaule, à poudre noire ou aux armes à canon lisse dans les clubs affiliés à l'URSTB-f.

Pour les gestionnaires (clubs)

1) Nous ferons parvenir à chaque gestionnaire de club en fonction du type (balles (air/feu), clays ou les 2 **dans le courant du mois d'octobre** :

a) les certificats médicaux des membres qui ont été affiliés en 2024.

ATTENTION !!! pour les membres dont les adresses sont incorrectes ou la date de naissance inconnue, cet espace est laissé blanc et devra impérativement être complété.

Les changements d'adresse ou autres nous seront indiqués en corrigeant ce certificat ou éventuellement en transmettant l'information par téléphone au **071/59 64 57** ou par e-mail affiliation@urstbf.org

b) des certificats médicaux vierges de couleur jaune pour inscrire les nouveaux membres (les clubs reçoivent 10% du volume de leurs membres).

A utiliser **IMPERATIVEMENT** pour une demande d'affiliation (aussi valable pour le renouvellement annuel de la LTS si pas plus ancien de 3 mois). Veuillez compléter le numéro du club sur le certificat médical jaune avant de le donner à votre nouveau membre.

2) Le gestionnaire du club (air, balles et/ou clays) enverra ces certificats, après visa et cachet du médecin, au Bureau URSTB-f, rue 't Serstevens 4 à 6530 THUIN. Veuillez aussi vérifier avant l'envoi que les informations (adresse, date de naissance, n° club,...) soient **complètes, correctes et lisibles**.

3) Dès réception des certificats complétés, l'URSTB-f imprimera les cartes d'affiliation et les fera parvenir au club accompagnées de la facture.

ATTENTION !!! Les textes doivent être rédigés en LETTRES CAPITALES LISIBLES



L'affiliation URSTB-f «balles ou clays» est OBLIGATOIRE et PREALABLE à l'obtention ou au renouvellement de votre LTS

Pour les tireurs

1) L'expédition des cartes d'affiliation aux clubs se fera dans les 8 jours de la demande au plus tard.

2) Cotisations selon la catégorie d'âge (suivant l'âge réel) :

- Cadets ou Juniors : jusqu'à 21 ans inclus, y compris les enfants nés en 2004 ou après = 10.00 euros
- Seniors : nés avant 2004 = 35.00 euros

3) La double appartenance n'est pas autorisée au sein d'un même type d'affiliation (balles ou clays).

La double appartenance pour une même discipline est interdite par le Décret de reconnaissance des fédérations sportives. Un tireur pourra bien entendu tirer pour un autre club que le club dans lequel il est affilié avec l'accord de celui-ci.

Dans le cas d'une demande d'affiliation pour un tireur déjà inscrit, la «seconde affiliation dans l'autre type» sera gratuite pour l'URSTB-f et le club demandeur recevra la carte correspondante.

Le cas d'un tireur affilié dans un club «balles» ET un club «clays» : Le tireur reçoit d'office 2 certificats médicaux par la voie de chacun des secrétariats des clubs. Il est nécessaire de faire rédiger durant la visite chez votre médecin les 2 certificats (balles et clays).

Si vous souhaitez impérativement être membre en première affiliation d'un type de club (balles ou clays), vous attendrez la réception de votre carte d'affiliation (balles ou clays) avant de transmettre votre second certificat médical auprès de votre 2° club de l'autre type.

Disponibilité - validité

- Les cartes d'affiliation 2025 devraient être disponibles à partir du **20 novembre 2024**.
- Les nouveaux membres qui se trouveront en nov./déc. 2024 déjà en possession d'une carte de membre 2025 seront directement membres de l'URSTB-f et assurés.
- Les cartes d'affiliation 2024 seront périmées le 16/03/2025, jour de notre Assemblée Générale.

Toutefois, les participants aux championnats et sélections, les titulaires d'une LTS provisoire ou définitive sont tenus d'être affiliés dès le 01 janvier 2025.

Décoration

Comme l'an passé, les responsables de clubs qui peuvent justifier de 10, 15 ou 20 ans d'activité au service du tir seront décorés lors de l'AG de mars. Veuillez faire parvenir la demande du club ainsi que les justificatifs au plus tard fin janvier au Bureau de l'URSTB-f. La présence du décoré est indispensable lors de la remise des médailles.

Le bureau URSTB-f

Assemblée générale 2025 URSTB-f

Le dimanche 16 mars 2025 - Hôtel des 3 Clés à Gembloux

L'ordre du jour paraîtra dans la revue Tirs 1-2025

CERTIFICAT MÉDICAL POUR AFFILIATION 2025



UNIQUEMENT le format 10x15

Les formats A4, photocopies, etc. ne seront plus acceptés

 URSTB-f Sportif soumis à la visite médicale préalable	J'ai lu et j'ai compris la déclaration de vie privée	
	Signature de l'affilié(e) ou du/de la représentant(e) légal(e) du/de la mineur(e)	
NOM PRENOM rue CP Localité Belgique Date de naissance Sexe Tel. adresse mail	 *123456789*	
<small>Pour les mineurs d'âge : voir verso</small>		
Cachet du Médecin	Certificat médical	Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<small>Je soussigné, docteur en médecine, n'a pas constaté à la date de ce jour chez : de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du tir sportif. voir verso</small>		

 URSTB-f Sportif soumis à la visite médicale préalable	J'ai lu et j'ai compris la déclaration de vie privée	
	Signature de l'affilié(e) ou du/de la représentant(e) légal(e) du/de la mineur(e)	
A COMPLETER LISIBLEMENT EN CARACTERES D'IMPRIMERIE		
Nom + prénom : <input type="text"/>		
rue : <input type="text"/> n° : <input type="text"/> bte : <input type="text"/>		
Code postal : <input type="text"/> Ville : <input type="text"/>		
Pays : <input type="text"/> Tél/Gsm : <input type="text"/>		
Date de naissance : <input type="text"/> Sexe : M ou F		
e-mail : <input type="text"/>		
Club n° : Province : <input type="text"/>		
<small>Pour les mineurs d'âge : voir verso</small>		
Cachet du Médecin	Certificat médical	Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<small>Je soussigné, docteur en médecine, n'a pas constaté à la date de ce jour chez : de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du tir sportif. voir verso</small>		

Merci

Le bureau URSTB-f

LTS

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LES DIFFERENTES LICENCES

Les titulaires d'une LTS doivent être affiliés

1 PROVISoire

- Formulaire « licence provisoire » complété, signé, un seul choix de catégorie d'armes
- Photo couleur format carte d'identité
- Recto-verso de la carte d'identité
- Extrait de casier judiciaire "stand de tir" de moins de 3 mois (modèle 596.1-5A)
- Certificat médical de moins de 3 mois

3

LTS DEFINITIVE APRES CYCLE LTS PROVISoire OU UNE PROROGATION

- Formulaire « licence définitive », « autorisation cohabitant » complétée
- Extrait de casier judiciaire "stand de tir" de moins de 3 mois (modèle 596.1-5A)
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Photocopie recto-verso du carnet de tir provisoire avec les 6 cachets nécessaires (1x/mois)

2 PROROGATION

- Formulaire « licence provisoire », complété, signé, case « prorogation » cochée. Aucun autre document.

5 LTS AJOUT DE CATEGORIE LTS DEFINITIVE EXISTANTE

Cet ajout de catégorie n'est possible qu'après un cycle de licence provisoire ou prorogation

- Formulaire « licence définitive », complété, signé, case « ajout de catégorie » cochée
- Photocopie recto-verso du carnet de tir provisoire avec les 6 cachets nécessaires (1 par mois et 2 max. par mois)
- Original** du carnet définitif (car report des cachets sur le nouveau carnet de tir)

4

LTS DEFINITIVE RENOUVELLEMENT LTS DEFINITIVE RENOUVELLEMENT

Timbre

Carte plastique 5 ans

- Formulaire « licence définitive », complété, signé, case « renouvellement » cochée
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 596.1-5A)
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Photocopie recto-verso du carnet de tir avec les 12 cachets pour la catégorie principale et les 3 cachets complémentaires en fonction d'une 2^{ème}, d'une 3^{ème} ou d'une 4^{ème} catégories

Echange des cartes auprès du gestionnaire du club

6

LTS DEFINITIVE INTERRUPTION

- Formulaire « licence définitive », complété, signé dès le début de l'interruption.
- Document justifiant la demande de suspension (certificat, courrier personnel, attestation employeur...)
- Original** du carnet de tir définitif (qui sera gardé dans le dossier jusqu'à la reprise des activités)
- Si la période de suspension couvre la période de renouvellement, se référer au point 4.

7

LTS DEFINITIVE REPRISE APRES INTERRUPTION

- Via certificat médical de reprise afin de pouvoir récupérer le carnet de tir
- Si nécessaire provoquer le renouvellement (point 4)

Quelle que soit la démarche effectuée, tous les documents devront être remis par le tireur au secrétariat de son club respectif qui nous les transmettra.